



Distr. LIMITEE

FCCC/SBSTA/1998/L.3 10 juin 1998

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE Huitième session Bonn, 2-12 juin 1998 Point 6 a) de l'ordre du jour

## QUESTIONS METHODOLOGIQUES

## INVENTAIRES DES EMISSIONS

## Projet de conclusions du Président

- 1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du document FCCC/SBSTA/1998/4 et a approuvé les activités relatives aux inventaires des gaz à effet de serre mentionnées dans ce document.
- 2. Le SBSTA a invité instamment les Parties à participer activement aux activités en cours dans le cadre du programme de travail actuel sur les méthodologies relatives aux inventaires des gaz à effet de serre, compte étant tenu de leurs relations avec d'éventuels compléments et/ou modifications à apporter aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I, communications faisant l'objet de la section A du point 4 de l'ordre du jour, et des besoins méthodologiques à long terme au titre du Protocole de Kyoto, notamment l'élaboration de directives concernant les systèmes nationaux et les ajustements conformément à l'article 5 de ce Protocole.
- 3. Le SBSTA a rappelé les conclusions pertinentes de sa septième session et a prié les Parties visées à l'annexe I qui ne l'avaient pas encore fait de communiquer au secrétariat, avant le 15 août 1998, aux fins de comparaison et

de transparence, l'inventaire complet de leurs émissions de gaz à effet de serre en 1996 obtenu en utilisant si possible les meilleures méthodes disponibles et celui obtenu au moyen des méthodes actuelles par défaut indiquées dans les lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Il a aussi prié les Parties qui ne l'avaient pas encore fait de communiquer au secrétariat, avant le 15 août 1998, leur avis quant aux approches envisageables pour résoudre les questions méthodologiques liées aux inventaires des gaz à effet de serre et notamment celles qui étaient identifiées dans l'annexe sur les questions méthodologiques du document FCCC/SBI/1997/19, pour que ces avis soient rassemblés dans un document de la série Misc.

- 4. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser un atelier avec la participation d'experts des questions méthodologiques inscrits au fichier ainsi que d'experts d'autres organisations pertinentes, pour élaborer des propositions visant à résoudre les questions méthodologiques identifiées par les Parties et par le secrétariat dans le cadre du traitement des inventaires des gaz à effet de serre figurant dans les deuxièmes communications nationales. Les conclusions de cet atelier et de tout autre atelier qui pourrait être organisé par le secrétariat à propos d'éventuels compléments et/ou modifications à apporter aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I (point 4, section A, de l'ordre du jour) devraient être disponibles pour la dixième session du SBSTA.
- 5. Le SBSTA a noté que le Protocole de Kyoto comprenait des dispositions concernant les méthodes relatives aux inventaires des gaz à effet de serre. Le SBSTA a estimé qu'il fallait évaluer les questions méthodologiques liées au Protocole, notamment les principes à suivre pour estimer et indiquer les émissions d'hydrofluorocarbones, d'hydrocarbures perfluorés et d'hexafluorure de soufre. Le SBSTA a encouragé le secrétariat à continuer à travailler sur ces questions en collaboration étroite avec d'autres organes pertinents tels que le Programme inventaires GIEC/OCDE/AIE.

----